

05.02.2014 - 08:25 Uhr

Prévention Suisse de la Criminalité: nouveau dépliant «Pornographie: Agir de bon droit» (ANNEXE)

Berne (ots) -

Avec le dépliant «Pornographie: Agir de bon droit», la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) lance une nouvelle série de dépliants d'information sur les cadres légaux traitant différents thèmes autour de la prévention de la criminalité. Le principe de cette série est le suivant: sortir de l'ignorance pour gagner en assurance dans l'action et éviter les mauvaises surprises! Le but de ce premier dépliant est de procurer aux lecteurs les connaissances de base sur la pornographie légale et la pornographie illégale par rapport à l'utilisation de l'Internet par les adolescents.

Étant donné qu'une large majorité des jeunes suisses peut consulter aujourd'hui de manière quasi illimitée des contenus pornographiques sur le Net, le thème «les jeunes et la pornographie» alimente un débat permanent dans les médias. Or, les limites légales dans ce domaine ne sont que rarement abordées et, d'après différentes études, elles sont aussi peu connues du public, même si les ces connaissances pourraient apporter de l'assurance dans les actions. Ceci est aussi valable pour les parents et les responsables d'éducation de jeunes qui, pour ainsi dire, ont l'obligation d'aborder le thème de la pornographie sur Internet avec les enfants et les adolescents.

Que doit faire une mère qui découvre dans le smartphone de sa fille de 15 ans une photo sur laquelle celle-ci pose nue? Que doit-on penser d'un groupe d'adolescents de moins de 16 ans qui, pour s'amuser, organise une soirée vidéo sur Youporn? Le coach sportif d'une équipe de junior doit-il contacter la police après avoir surpris un de ses jeunes de 13 ans seulement en train d'envoyer une vidéo à son copain du même âge sur laquelle on voit une femme s'accoupler avec un âne? La PSC est souvent confrontée à toutes ces questions, et bien d'autres encore.

Si, en règle générale, tout le monde sait que la pornographie enfantine et les actes sexuels avec des enfants sont interdits, beaucoup de gens ignorent toujours ce que signifient les notions âge de protection, consommation de contenus pornographiques par les jeunes, sexting ou encore pornographie illégale. Quant au nombre d'adultes qui savent concrètement comment aborder ces thèmes dans le cadre de l'éducation sexuelle de leurs enfants, il est très faible.

Le dépliant de la PSC fournit des informations concises et pertinentes sur les principaux articles de loi à ce propos avec pour but d'apporter une contribution à ce que, d'une part, les adolescents puissent satisfaire leur curiosité naturelle pour ce thème sans agir dans l'illégalité et, d'autre part, les parents et les responsables d'éducation de jeunes puissent gagner en assurance pour pouvoir discuter librement sur ce sujet délicat.

Le dépliant est mis à disposition, en allemand, français et italien, dans tous les postes de police.

Contact:

Martin Boess, Directeur de la PSC
Tél. bureau 031 320 29 50
E-mail mb@skppsc.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100011391/100750787> abgerufen werden.